

1 ER CONSEIL D ADMINISTRATION 2015-2016

Association APE Chambly

Adresse 254 Av Aristide Briand 60230 Chambly

Lieu à Chambly, le 18/09/2015.

Procès verbal du conseil d'administration en date du :

Le **18 septembre 2015 à 18h**, les membres du bureau se sont réunis en conseil d'administration au 254 Av Aristide Briand 60230 **Chambly** sur convocation écrite faite par la présidente en date du 15/09/2015 . Le C.A est présidée par Mme Fauvel assistée de Mr Dulary en sa qualité de vice-président de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 5 membres du bureau sur 6 sont présents, 1 représenté, 0 absent. En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Élections des membres du bureau.**
- 2 **Modifications de statuts.**
- 3 **Changement d'assurance.**
- 4 **Pouvoir pour la gérance du compte bancaire de l'association.**
- 5 **Divers.**

1 Election du nouveau conseil d'administration

Suite à l'assemblée générale du 11/09/2015, 6 membres de l'association ont été élus par 29 voix pour et 0 contre pour être membre du conseil d'administration.

Ont été déclarés régulièrement élus :

1. Mme FAUVEL, demeurant 254 Av Aristide Briand 60230 Chambly, de nationalité française, 29 voix.
2. Mr DULARY, demeurant .698 Rue Henri Barbusse 60230 Chambly, de nationalité Française, 29 voix.
3. Mme LAMETTE Marion, demeurant 162 Av Aristide Briand 60230 Chambly, de nationalité Française, 29 voix.
4. Mme ZALC Sylvia, demeurant 433 rue Lavoisier 60230 Chambly, de nationalité Française, 29 voix.
5. Mr GAILLARD Laurent, demeurant 8 Av Aristide Briand 60230 Chambly, de nationalité Française, 29 voix.
6. Mme DADOU Marie, demeurant 403 Av de Verdun 60230 Chambly, de nationalité Française, 29 voix.

Nous allons procéder à la répartition des fonctions au sein du conseil d'administration

Mme Fauvel se présente au poste de présidente. A main levé 6 pour 0 contre.

Mme Fauvel est donc élue au poste de présidente de l'association.

Mr Dulary se présente au poste de vice-président. 6 pour 0 contre.

Mr Dulary est donc élu au poste de Vice-président.

Mme Lamette se présente au poste de trésorière 6 pour 0 contre.
Mme Lamette est donc élue au poste de trésorière.

Mme Dadou Marie se présente au poste de vice-trésorière 6 pour 0 contre.
Mme Dadou est donc élue au poste de vice-trésorière.

Mme Zalc, se présente au poste de secrétaire 6 pour 0 contre.
Mme Zalc est donc élue au poste de secrétaire.

Mr Gaillard Laurent se présente au poste de vice-secrétaire 6 pour 0 contre.
Mr Gaillard est donc élu au poste de vice-secrétaire.

2 Modifications des statuts.

Modification de l'article 6

Il est demandé au conseil d'administration de **modifier l'article 6** des statuts de l'association et de le remplacer par l'article 6 cité ci-dessous:

« Article 6- Adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut avoir réglé sa cotisation et compléter sa fiche d'inscription qui vaut acceptation des statuts de l'association. «

Vote 6 pour 0 contre. La modification de l'article 6 est donc acceptée. Le conseil d'administration valide et signe les nouveaux statuts de l'association suite à cette modification.

3 Changement de police d'assurance.

Il est demandé au conseil d'administration de changer de police d'assurance car en acceptant de prendre une assurance MAE Association Plus , l'association économisera environ 40 euros.

Vote 6 pour ,0 contre Après avoir lu le devis MAE association Plus, le conseil d'administration accepte de rompre le contrat d'assurance avec le Crédit mutuel n° JA 600-1110 et accepte donc la proposition faite par MAE et autorise Céline Fauvel à signer le nouveau contrat Devis n° 0028664580.

4 Pouvoir pour la gérance du compte bancaire de l'association.

Le conseil d'administration donne pouvoir à Mme Fauvel, présidente de l'association , à Mr Dulary Fabien, vice-président et à Mme lamette; trésorière pour gérer les compte de l'association.

Ces 3 membres ont signé l'annexe procès verbal pouvoir pour la gérance du compte bancaire de l'association.

5 Divers

Présentation de l'association que défend Peggy Horwath. Elle souhaiterait que l'on s'associe à elle et aux écoles. Cette proposition sera posée et discutée à tous les membres de l'association.

Clôture du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Mme FAUVEL déclare la séance levée à 19h15.

Fait à CHAMBLY

Le 18 septembre 2015.

Le président

Le vice-président